



AVIS D'APPEL A PROJETS

Collectivité responsable :
Ville de Lyon

Objet de la consultation :
**Appel à projets pour la valorisation des invendus alimentaires consommables en fin de marchés
forains**

Date limite de réception des propositions :
31/08/2024

Compléter le dossier de demande de **Subvention affectée – autres secteurs**
Thématique : Economie – Commerce – Artisanat
Sous-thématique : Animations commerciales
en ligne sur : <https://subventions-aides.lyon.fr/aides>

Date de publication :
16 juillet 2024

I - Contexte

Les 85 marchés implantés dans les 9 arrondissements de la Ville sont un rouage essentiel du dynamisme commercial local : ils contribuent à l'animation de la Ville, de ses quartiers et participent à la transition alimentaire du territoire en proposant des produits sains, de qualité, parfois en circuit court.

Au même titre que les commerces sédentaires, leur nombre et la diversité de leur offre font des marchés alimentaires des acteurs essentiels d'une démarche de transition écologique déployée à l'échelle du territoire : la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont au cœur du plan de mandat 2020-2026 de la Ville de Lyon qui souhaite mobiliser le plus largement possible pour atteindre ces objectifs.

Afin d'encourager les marchés lyonnais à limiter le gaspillage alimentaire et améliorer la redistribution d'invendus alimentaires des marchés vers les personnes en ayant le plus besoin, la Ville de Lyon lance un appel à candidatures pour soutenir les structures proposant des solutions de valorisation des invendus et améliorant les conditions de glanage.

II – Conditions d'éligibilité

Sont éligibles :

- Toute organisation de l'ESS définie par les articles 1 et 2 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 (coopératives, mutuelles, fondations, associations, et sociétés commerciales respectant les critères fixés dans ledit article) :
 - et dont les projets de l'établissement aidé sont situés sur Lyon,
 - en réponse aux enjeux de développement de l'alimentation durable,
- Les associations loi 1901 :
 - dont les projets aidés sont situés à Lyon,
 - ayant au moins une année d'existence,
 - et dont l'objet répond aux enjeux liés à la transition écologique et sociale.

Sont exclues :

- Les succursales dépendant juridiquement d'une grande enseigne.

III – Objectifs de l'appel à candidature

Le présent appel à projets vise à soutenir des actions portées par des structures de l'Economie Sociale et Solidaire et/ou des associations loi 1901 permettant de développer et de renforcer la valorisation des invendus alimentaires de fin de marchés forains sur le territoire.

L'appel à projets permet de consolider les projets dans une phase de création, de développement ou d'essaimage.

IV - Nature des projets

L'appel à projet comprend trois axes :

Axe 1 – Sensibiliser les commerçants aux bonnes pratiques contre le gaspillage alimentaire

Cet axe vise à soutenir des actions de terrain améliorant la sensibilisation des commerçants à l'intérêt de valoriser et faire don de ses invendus. Ces actions de sensibilisation pourront s'étendre sur plusieurs

thématiques : amélioration du tri entre biodéchets et denrées encore consommables, législation entourant le don alimentaires, diffusion de bonnes pratiques, valorisation de « légumes moches », etc.

Axe 2 - améliorer les conditions du glanage de fin de marché

Cet axe vise à soutenir des dispositifs permettant l'amélioration des conditions de glanage et de récupération de denrées alimentaires pendant et à la fin des marchés forains.

Les actions pourront concerner la mise en place de points de collectes organisés, l'outillage des commerçants pour mieux valoriser les invendus, etc.

Axe 3- expérimenter de nouveaux modes et/ou inventer de nouvelles filières de redistribution des invendus alimentaires

Cet axe vise à accompagner des actions facilitant la redistribution d'invendus alimentaires, qu'elles soient nouvelles ou qu'elles soient la duplication de dispositifs testés et approuvés ailleurs. Ces actions peuvent concerner (liste non exhaustive) : la logistique de redistribution des invendus ; les modes de communication entre structures de redistribution ; la mise relation des associations bénéficiaires avec des commerçants ; etc.

V - Montant de la subvention

Les candidats peuvent solliciter une subvention de fonctionnement uniquement.

- Le plafond de la subvention est de 5000 € maximum
- La subvention sera de 50% maximum du budget total de l'opération.

Sont exclues les dépenses portées par une SCI ou financées par un crédit-bail ou sous forme de leasing.

VI - Modalités de dépôt des candidatures et calendrier

Chaque candidature doit faire l'objet d'une demande de **subvention affectée – autres secteurs** avant le 31 août 2024.

Les projets devront être mis en œuvre entre le 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} novembre 2025.

Les candidatures se font uniquement en ligne au lien suivant : https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_SUBAFFECTEE/depot/simple (accès possible avec les navigateurs Google Chrome – Firefox – Edge) : créer un compte et compléter le téléservice - **Subvention affectée – autres secteurs – choisir la thématique Economie commerce artisanat – sous thématique Animations commerciales**).

Pièces à fournir :

- le dossier numérique accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées
- une présentation synthétique du projet : objectifs du projet, résultats attendus, nombre et type de publics impactés/visés, critères d'évaluation (3 pages maximum)

Tout dossier déposé en dehors des délais prévus sera déclaré irrecevable.

Les projets seront évalués au regard des critères suivants (non hiérarchisés) :

- l'adéquation du projet aux objectifs de l'appel à candidatures ;

- l'impact potentiel des dispositifs présentés sur les pratiques des commerçants en matière de transition écologique ;
- les pistes d'implantation des dispositifs proposées ;
- le caractère écoresponsable du projet ;
- le caractère innovant du projet.

Les candidatures seront validées par délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2024.

Toute organisation bénéficiant du programme s'engage à :

- réaliser le projet avant le 1^{er} novembre 2025,
- autoriser la Ville de Lyon à communiquer sur le partenariat, son bilan et ses résultats,
- permettre l'observation du déroulement des actions fixées,
- présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs des actions menées,
- valoriser l'aide de la ville de Lyon en apposant notamment son logo sur l'ensemble des documents, supports de communication et lors des événements liés au projet. Ces éléments devront impérativement être joints au bilan pour obtenir le versement du solde de la subvention. Durant la durée du financement, vous devez transmettre à la Direction Economie Commerce et Artisanat, les invitations aux inaugurations, réunions de bilan/comités de pilotage.

VII - Contact

Mairie de Lyon

**Appel à projets pour la valorisation des invendus alimentaires consommables en fin de marchés
forains**

pauline.godeau@mairie-lyon.fr

Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

69205 LYON Cedex 01